

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 JANVIER 2021**

Délibération
n° 2021.01.013.B

**Label " PAYS D'ART
ET D'HISTOIRE" :**
demande de
subventions

LE SEPT JANVIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 décembre 2020**

Secrétaire de séance : François ELIE

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s) :

Michel GERMANEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 JANVIER 2021**DELIBERATION
N° 2021.01.013.B**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY**LABEL " PAYS D'ART ET D'HISTOIRE" : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

GrandAngoulême sollicite un financement auprès des partenaires institutionnels dans le cadre des missions du service Pays d'art et d'histoire, en charge du label national, au titre des actions de recherche (publications, expositions), de valorisation des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie et de médiation auprès de tous les publics, prioritairement les habitants et le jeune public (visites, conférences, ateliers).

GrandAngoulême a repris la gestion du label « Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois » depuis le second semestre 2018 et a intégré le personnel de l'association Via Patrimoine. Un nouveau service a été créé, attaché à la direction de la Culture au sein de la DGA Proximité, afin de mettre en place la politique patrimoniale du territoire.

Les actions proposées par ce service répondent aux exigences de la convention nationale Pays d'art et d'histoire : approfondissement de la connaissance historique et patrimoniale du territoire (recherche), valorisation et animation des patrimoines, de l'architecture et du cadre de vie par le biais de médiations (visites, ateliers, conférences, session d'Université en Angoumois, expositions, éditions), participation aux actions culturelles de territoire et aux actions nationales de valorisation de l'archéologie, des patrimoines et de l'architecture (Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Journées nationales de l'architecture), sensibilisation du jeune public du territoire en temps scolaire, périscolaire ainsi que durant les loisirs, valorisation numérique du patrimoine, expertise dans le cadre de projets patrimoniaux portés par la collectivité...

Pour mener à bien l'ensemble des projets envisagés pour l'année 2021, GrandAngoulême souhaite solliciter toutes les subventions mobilisables de la part des partenaires institutionnels : Département de la Charente, Direction régionale des affaires culturelles Nouvelle-Aquitaine et Région Nouvelle-Aquitaine notamment.

Le plan de financement prévisionnel du service serait le suivant :

Dépenses	Montant en €
Fonctionnement	51 400 €
Investissement	70 000 €
RH	167 000 €
TOTAL	288 400 €

Recettes	Montant en €
Département	20 000 €
Région	15 000 €
DRAC – CRMH - Trésor	42 500 €
Billetterie	15 000 €
Auto-financement	195 900 €
TOTAL	288 400 €

Je vous propose :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables dans le cadre du label 'Pays d'art et d'histoire", notamment auprès du Département de la Charente, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de la Région Nouvelle-Aquitaine et à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 14 janvier 2021	<u>Affiché le :</u> 14 janvier 2021